



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

## Soixante-douzième session

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : réduction des risques de catastrophe

## Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Des progrès considérables ont été accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe depuis que les États Membres ont fait leur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) il y a deux ans. De nombreux pays ont aligné leur stratégie nationale sur le Cadre de Sendai, les dispositifs d'alerte rapide ont été renforcés, des lois relatives à la gestion des risques de catastrophe ont été promulguées et des efforts accrus ont été réalisés en matière d'éducation et de formation du grand public.

Dans le même temps, les participants à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, réunis à Cancún (Mexique) en 2017, ont mis en lumière les immenses difficultés qui n'ont pas encore trouvé de solution. Le coût économique des catastrophes continue de grimper, à un rythme plus soutenu que le produit intérieur brut dans certains pays, et ce en raison de projets et d'investissements qui tiennent peu compte des risques. Les changements climatiques s'intensifient et menacent sérieusement de compromettre les efforts visant à réduire les risques de catastrophe. Ils aggravent les risques naturels existants et ont des effets en cascade sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les déplacements de populations et même les conflits.

Le présent rapport donne, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/226, un aperçu des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Conformément à la résolution 71/227 de l'Assemblée, le rapport comprend également une section sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño.

\* A/72/150.



L'intégration de la gestion des risques de catastrophe, y compris les risques climatiques, dans les plans et budgets de développement durable adoptés aux niveaux national et infranational exigera de solides mécanismes de coordination nationaux auxquels devront pleinement participer toutes les institutions et parties prenantes concernées, et nécessitera un appui cohérent du système des Nations Unies. Cette coordination et cette participation seront essentielles si l'on veut que les États Membres atteignent l'objectif mondial du Cadre de Sendai dont l'échéance est la plus proche, à savoir la mise en place, d'ici à 2020, de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

## I. État de la situation en matière de risques de catastrophe

1. Deux ans après leur adoption, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 commencent à donner des résultats tangibles grâce aux efforts engagés à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Au moment où les États Membres et les parties prenantes demandent une mise en œuvre plus ambitieuse et plus rapide de ces deux dispositifs, une démarche cohérente qui intègre le Cadre de Sendai, et le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, est essentielle si l'on veut que les investissements publics et privés en faveur du développement soient capables de faire face aux catastrophes d'origine naturelle et humaine..

2. Tout au long de la période considérée, des conditions météorologiques particulièrement mauvaises ont entravé les progrès en matière de développement durable dans le monde entier. En mai 2017, le cyclone tropical Donna qui a frappé en particulier le Vanuatu a causé des dégâts considérables ment aux habitations et aux infrastructures, perturbant également les services et anéantissant les récoltes. En Amérique du Sud, en mars 2017, le phénomène El Niño s'est manifesté par de fortes pluies, avec des précipitations dix fois supérieures à la normale. Rien qu'au Pérou, plus de 1,1 million de personnes ont été touchées par des inondations et des glissements de terrain<sup>1</sup>, qui ont emporté des habitations, des infrastructures essentielles et des terres arables. En octobre 2016, l'ouragan Matthew a coûté la vie à 585 personnes<sup>2</sup> et entraîné dans son sillage des pertes économiques s'élevant à 15 milliards de dollars, dont 5 milliards seulement étaient assurés<sup>3</sup>. C'est Haïti qui a payé le plus lourd tribut à l'ouragan, avec plus de 1,4 million de personnes nécessitant une aide humanitaire et quelque 175 000 personnes déplacées<sup>4</sup>. Si les changements climatiques accroissent l'intensité, la fréquence et la variabilité des conditions météorologiques extrêmes et rendent plus difficiles à gérer des catastrophes à évolution lente comme la sécheresse, le fait que nous soyons sous la menace constante de risques géophysiques nous rappelle combien il est important, s'agissant de la réduction des risques de catastrophe, d'opter pour une approche qui prenne en compte des aléas multiples.

3. On estime que, d'ici à 2050, la population urbaine exposée aux cyclones passera de 310 millions à 680 millions de personnes, tandis que le nombre de personnes exposées à des risques de tremblement de terre majeur passera de 370 millions à 870 millions<sup>5</sup>. La valeur du patrimoine urbain menacé par une élévation du niveau des mers ou par des inondations pourrait atteindre 35 000 milliards de dollars d'ici à 2070<sup>5</sup>, soit dix fois plus qu'aujourd'hui. Désormais, les pertes économiques causées par les séismes, tsunamis, cyclones et inondations atteignent à elles seules 300 milliards de dollars en moyenne par an<sup>6</sup>, et

<sup>1</sup> Voir [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/-PE-Flash\\_Appeal\\_ENG\\_1000\\_hrs\\_%28PUBLIC%29-20170410-CV-20519.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/-PE-Flash_Appeal_ENG_1000_hrs_%28PUBLIC%29-20170410-CV-20519.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>2</sup> Voir [www.nhc.noaa.gov/data/tcr/AL142016\\_Matthew.pdf](http://www.nhc.noaa.gov/data/tcr/AL142016_Matthew.pdf) (en anglais uniquement).

<sup>3</sup> Voir <http://thoughtleadership.aonbenfield.com/Documents/20170117-ab-if-annual-climate-catastrophe-report.pdf> (en anglais uniquement).

<sup>4</sup> Voir <http://reliefweb.int/report/haiti/haiti-hurricane-matthew-situation-report-no-25-25-november-2016> (en anglais uniquement).

<sup>5</sup> R. J. Nicholls *et al.*, « Ranking port cities with high exposure and vulnerability to climate extremes: exposure estimates », *OECD Environment Working Papers*, N° 1 (Paris, Éditions de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2008) (en anglais uniquement).

<sup>6</sup> *Rendre le développement durable : l'avenir de la réduction des risques de catastrophe, Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial 2015* (Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2015).

entraîne de lourdes conséquences dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'environnement, l'eau, la santé et l'éducation.

4. En matière de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques, il n'a jamais été aussi important d'adopter une approche qui tienne compte des risques. Dans certains pays, les enseignements tirés du passé ont dans une certaine mesure découragé les investissements dans les infrastructures et les services sociaux situés dans des zones à risque; cela étant, l'impact des catastrophes continue d'être ressenti de façon disproportionnée dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire faible. Le montant escompté des pertes annuelles dans les pays à faible revenu est cinq fois plus élevé, en pourcentage des dépenses sociales, que dans les pays à revenu élevé<sup>6</sup>. L'augmentation de la densité de la population, la paupérisation et les erreurs commises dans la planification du développement (qui vont de l'édification d'hôpitaux dans des plaines alluviales à la construction d'écoles sur des flancs de coteau instables) exposent chaque jour un nombre plus élevé de personnes, de biens économiques et d'infrastructures aux risques de catastrophe. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, en particulier dans les communautés les plus pauvres, sont souvent les plus vulnérables.

5. La réduction des risques de catastrophe est l'essence même de la prévention. Il est possible pour un pays de réduire plus efficacement les risques et d'éviter un certain nombre de pertes en vies humaines, de préjudices économiques et de dommages aux infrastructures et aux écosystèmes essentiels dès lors qu'il comprend et maîtrise mieux ces risques qu'il choisit de réaliser d'investit dans la résilience, qu'il se dote de plans efficaces de préparation aux catastrophes et cherche des solutions permettant de « mieux reconstruire » – ce sont là les quatre actions prioritaires du Cadre de Sendai. Pourtant, en dépit de la rentabilité des mesures préventives, les investissements peu sensibles au climat restent insuffisants et les pays continuent de devoir faire face à de coûteux efforts d'intervention et de relèvement qui s'ajoutent au prix payé en termes de vies humaines perdues, de moyens de subsistance anéantis et de populations déplacées. Dans tous les pays, l'éradication de l'extrême pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable passent par une intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification de base des questions sociales et économiques et des questions relatives au développement.

## **II. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe : un effort de cohérence, d'orientation et d'innovation s'impose**

### **A. La Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe**

6. La cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe s'est déroulée du 24 au 26 mai 2017 à Cancún (Mexique), sous la présidence de M. Enrique Peña Nieto, Président du Mexique. De toutes les sessions tenues à ce jour, celle-ci était la plus importante en termes de participants : plus de 7 000 personnes y étaient inscrites, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des maires et des parlementaires, des représentants d'organisations intergouvernementales, d'administrations locales, de collectivités locales, d'organisations de la société civile, de peuples autochtones, des groupes de femmes, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées, des membres de la communauté scientifique, des universitaires et des acteurs du secteur privé. Cette

session 2017, qui était la première à être organisée depuis l'adoption du Cadre de Sendai, a été l'occasion de mesurer les progrès accomplis au cours des deux dernières années. Elle a ouvert un large éventail de possibilités pour accélérer la concrétisation du Cadre de Sendai, nouer des partenariats et intensifier les efforts nationaux et internationaux visant à réduire les risques de catastrophe.

7. Confirmant l'importance d'une approche multipartite pour la mise en œuvre effective du Cadre de Sendai, les participants ont partagé leurs bonnes pratiques et les enseignements qu'ils ont tirés de leurs expériences, ont fait état des technologies et stratégies les plus récentes, et ont mis en place des partenariats destinés à renforcer la coopération (notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire), ainsi que des partenariats novateurs entre des organisations non gouvernementales et les secteurs public et privé. Tout au long de cette session de la Plateforme mondiale, les participants ont manifesté leur ferme volonté de faire de la réduction des risques de catastrophe un élément fondamental de la prévention des crises.

8. Ils ont réaffirmé qu'il était essentiel de réduire les risques de catastrophe pour réaliser le Programme 2030 et atteindre notamment les objectifs de développement durable. Beaucoup se sont également accordés à dire qu'il fallait traiter les risques climatiques de façon cohérente par rapport aux risques de catastrophe dans leur ensemble et dans le contexte des objectifs de développement durable, soulignant par ailleurs la nécessité de tenir compte de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans tous les domaines. La Plateforme mondiale est apparue comme un mécanisme indispensable pour favoriser la cohésion et l'intégration de ces programmes et d'autres programmes internationaux, ainsi que pour suivre les progrès accomplis.

9. Les résultats issus de la cinquième session de la Plateforme mondiale ont été consignés dans le « Communiqué de haut niveau de Cancun » et dans le résumé établi par le Président. Le communiqué indique dans les grandes lignes les engagements pris lors du Forum des dirigeants, à savoir intégrer la gestion des risques de catastrophe dans la planification économique en général, en ce qu'elle constitue un axe central du développement durable, des infrastructures résilientes et de la création d'emplois. Les participants se sont notamment engagés à procéder à une évaluation des risques de catastrophe d'ici à 2019 pour les infrastructures critiques existantes et à durcir l'application des cadres réglementaires et des codes du bâtiment. Compte tenu des centaines de milliards de dollars qui vont être investis dans les infrastructures au cours des années à venir, il a été recommandé de créer une coalition de pays pour les infrastructures critiques afin de mettre en commun les connaissances, outils et bonnes pratiques en la matière et de développer les compétences des ingénieurs et des architectes en les aidant à mieux comprendre et appliquer les mesures de prévention et d'atténuation des risques.

10. Dans son résumé, le Président a récapitulé les points sur lesquels devaient principalement porter les efforts afin d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les prochaines années. Il a indiqué qu'il faudrait avoir à cœur d'amener les pays à atteindre l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, et ainsi se doter de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020. Ils devront pour ce faire renforcer leur capacité à recueillir, analyser et diffuser largement des données sur les pertes dues aux catastrophes, qui pourront servir de statistiques probantes aux décideurs, planificateurs du développement et investisseurs. Cela supposera de recourir à méthodes et directives normalisées pour recueillir les données, de créer des outils technologiques, notamment dans le domaine géospatial, permettant d'anticiper les nouveaux risques, et de s'appuyer sur

le travail que fournissent actuellement les autorités locales et les parties prenantes pour collecter des données ventilées au niveau des collectivités et des ménages.

11. La capacité à favoriser, établir et gérer des partenariats efficaces et de grande envergure s'est avérée un aspect important de la gouvernance des risques de catastrophe, qu'il conviendrait de renforcer. La gestion des risques de catastrophe est une entreprise intersectorielle qui exige des mécanismes de coordination multipartites et non sélectifs. Il faut, par des efforts concertés, mettre en place des normes et règlements spécifiques qui puissent déboucher sur des partenariats publics, privés et mixtes, et veiller à ce que les parties prenantes soient associés aux mécanismes de planification et de gestion des risques de catastrophe. Les participants ont fait du renforcement des capacités des femmes et de leur accession aux postes de direction dans les secteurs public et privé une priorité absolue, afin de réduire l'écart entre les sexes dans la gestion des risques de catastrophe et la prise de décisions en la matière et pour veiller à faire une place aux femmes dans les stratégies de réduction de ces risques.

12. Un autre résultat auquel a abouti la Plateforme a été la promesse faite par les groupes de parties prenantes d'intensifier leurs efforts pour appliquer le Cadre de Sendai. Cet engagement s'est notamment concrétisé par la Déclaration des autorités locales et régionales sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que par le Manifeste des organisations du secteur privé en faveur de la résilience, présenté par l'Alliance du secteur privé pour la résilience des sociétés aux catastrophes (ARISE) – organisme opérant sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Conscients de l'importance de la Déclaration de Dhaka sur le handicap et la gestion des risques de catastrophe, les participants ont exhorté les pays à y donner effet et à rendre compte des progrès ainsi réalisés en utilisant le mécanisme de suivi du Cadre de Sendai. Ils ont également appelé à la mise en œuvre effective des Principes de Bangkok pour assurer la mise en pratique des recommandations sanitaires du Cadre de Sendai.

13. Le Président a transmis les recommandations issues de la Plateforme mondiale à la Présidente du Conseil économique et social, afin de veiller à ce que acteurs du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 tiennent bien compte des risques de catastrophe lorsqu'ils débattront de l'éradication de la pauvreté et de la promotion de la prospérité et passeront en revue les objectifs de développement durable. Les travaux de cette cinquième session ont par ailleurs servi à fixer le programme des plateformes régionales qui se tiendront en 2018 en Colombie, en Italie, en Mongolie et en Tunisie, et à établir le programme de la prochaine Plateforme mondiale, qui aura lieu en Suisse en 2019. Ce solide dispositif multipartite qui permet de suivre les progrès, de guider la mise en œuvre et d'encourager l'innovation aux niveaux régional et mondial, apportera de précieux éléments d'information concernant la réduction des risques de catastrophe et sa contribution au développement durable lors de la réunion du Forum politique de haut niveau organisée cette même année sous les auspices de l'Assemblée générale.

## **B. Renforcement de l'action menée au niveau régional en vue de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe**

14. Stimulées par les efforts que déploient les plateformes régionales et sous-régionales pour la réduction des risques de catastrophe, les organisations intergouvernementales régionales s'emploient, de concert avec leurs partenaires, à tirer le meilleur parti de la coopération régionale afin de réaliser les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et les objectifs de développement durable qui y sont

associés. Elles ont mis au point des stratégies, programmes de travail et outils conçus pour offrir des analyses et des directives de politique générale propres aux différentes régions et pour renforcer leurs capacités de manière à appuyer les efforts nationaux et locaux et tenter de se protéger ensemble contre les risques transfrontières. Elles guident également les ministères et parties prenantes de tous les secteurs pour les aider à suivre une approche cohérente et multipartite en matière de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques, et pour les inciter à rassembler des informations régionales à des fins de contrôle et de notification des résultats.

### **Afrique**

15. Un vaste mécanisme coordonné destiné à faciliter l'application du Cadre de Sendai dans l'ensemble de l'Afrique a d'abord été mis en place à l'échelon régional, avant d'être progressivement étendu aux niveaux sous-régional et national. Sous l'impulsion du plan régional de la Commission de l'Union africaine chargée de la mise en œuvre l'application dudit Cadre, le Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique a été adopté lors de la sixième session de la Plateforme régionale africaine et de la cinquième Réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, qui se sont tenues à Port-Louis (Maurice), du 22 au 25 novembre 2016.

16. Le Programme d'action définit les orientations qui devraient être prises pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies nationales et régionales de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques, et pour mobiliser des ressources nationales afin d'augmenter la part allouée à la réduction des risques de catastrophe dans les budgets des États. Il s'accompagne d'un plan d'action quinquennal visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et à indiquer aux gouvernements et parties prenantes comment faire pour élaborer des programmes nationaux détaillés concernant la réduction des risques de catastrophe, en tenant compte des priorités tant nationales que régionales et en couvrant les risques à petite comme à grande échelle.

17. Des réunions et plateformes sous-régionales mises sur pied par des organisations de ce même niveau en Afrique de l'Est, de l'Ouest, centrale et australe sont venues compléter la Plateforme régionale. Il en a résulté à chaque fois des plans d'action ou des plans de travail sous-régionaux, des stratégies communes pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et, s'agissant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la création d'une unité sous-régionale spécialement chargée de la réduction des risques de catastrophe.

### **Amériques**

18. La cinquième Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques s'est tenue à Montréal (Canada), du 7 au 9 mars 2017. Les États membres y sont convenus d'un Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques. Ce plan multipartite, qui repose sur une approche tenant compte de la société toute entière, aide les pays à développer la résilience des communautés et à atténuer les risques et conséquences des catastrophes. Il propose une série d'initiatives régionales concrètes et réalisables auxquelles les pays peuvent contribuer tous ensemble, en vue de respecter les quatre priorités d'action du Cadre de Sendai.

19. Au niveau sous-régional, les instances en charge de la Stratégie globale de gestion des catastrophes pour les Caraïbes, de la Politique centraméricaine en

matière de gestion globale des risques et de l'Union des nations de l'Amérique du Sud ont entrepris d'aligner leurs instruments régionaux sur les priorités et objectifs mondiaux du Cadre de Sendai. Dans les Caraïbes, l'harmonisation du cadre de suivi de la Stratégie globale de gestion des catastrophes avec les mécanismes de notification des résultats des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a constitué une étape importante qui devrait se traduire par une plus grande cohérence entre la réduction des risques de catastrophe et le développement durable dans la sous-région.

### **Région arabe**

20. Des mesures ont été prises pour mettre au point une stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe adaptée au contexte et aux risques propres à la région arabe. Lors de la troisième Conférence préparatoire arabe sur la réduction des risques de catastrophe organisée à Doha (Qatar) du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017, les pays participants ont fait état des progrès réalisés dans ce domaine, examiné les difficultés qu'ils ont en commun au plan régional, et partagé leurs expériences et bonnes pratiques en vue d'actualiser la stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe. Cette procédure d'examen a été l'occasion d'aligner ladite stratégie sur le Cadre de Sendai, les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et le plan arabe pour l'adaptation aux changements climatiques.

21. La Conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Doha pour la cinquième Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, texte qui appelle les pays concernés, dans le souci de faire avancer la mise en œuvre de cette initiative, à développer des outils, méthodes et directives d'évaluation des risques propres à la région arabe, en s'appuyant sur les bonnes pratiques internationales et régionales, et en prenant en compte les spécificités et besoins de la région. La Déclaration les invite également à accorder une place plus grande à la science et à la technologie pour réduire les risques de catastrophe dans la région arabe, en désignant notamment un organe scientifique dans chaque pays les représentera au sein du Groupe consultatif arabe pour la technologie et la science, et en accélérant la mise au point de dispositifs d'alerte rapide multirisques aux niveaux national et régional.

### **Asie et Pacifique**

22. Dans toute l'Asie et le Pacifique, des stratégies régionales et sous-régionales ont été élaborées pour traiter de manière cohérente les questions relatives à la réduction des risques de catastrophe, au développement durable et à l'adaptation aux changements climatiques, mais aussi pour aider les États membres à nouer des partenariats intersectoriels et multipartites. La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à New Delhi (Inde) du 2 au 5 novembre 2016, a mené à l'adoption d'un Plan régional pour l'Asie concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Ce plan énonce des orientations générales en vue de réduire les risques de catastrophe au niveau national; il pose notamment les jalons que devraient suivre les pays pour réaliser les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et comporte un plan d'action biennal conforme aux quatre priorités énoncées dans le Cadre. En outre, lorsque les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) se sont entendus, lors du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable tenu en mars 2017, sur la marche à suivre en Asie et dans le Pacifique pour mener à bien le programme de développement durable à l'horizon 2030, ils ont fait de la réduction des risques de catastrophe une priorité. La CESAP a ensuite adopté, au mois de mai,



sa résolution 73/7 sur le renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Asie et dans le Pacifique pour la période 2015-2030.

23. Le Tadjikistan a accueilli à Douchanbé, du 12 au 14 juillet 2016 la première réunion de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale et dans le sud du Caucase. En présence de plusieurs ministres et de parties prenantes opérant dans divers domaines, les participants ont adopté la Déclaration de Douchanbé sur la réduction des risques de catastrophe aux d'un renforcement des capacités de résilience, ainsi que le Plan d'action pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Asie centrale et dans le sud du Caucase. Seul mécanisme multipartite de la région, cette Plateforme constituera la principale structure d'échange, d'analyse, de contrôle et de renforcement des capacités consacrée au Cadre de Sendai, aux objectifs de développement durable et à l'adaptation aux changements climatiques.

24. À la quarante-septième réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue à Pohnpei (États fédérés de Micronésie), du 8 au 10 septembre 2016, les États membres ont approuvé le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (2017-2030), qui recommande de suivre une approche intégrée pour lutter contre les changements climatiques et gérer les risques de catastrophe. Outil novateur en termes d'intégration de la e réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques et du développement durable, ce cadre indique aux pays comment procéder pour mettre en œuvre de manière cohérente le Cadre de Sendai, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), l'Accord de Paris et le Programme 2030, de façon à accroître la résilience en incorporant la réduction des risques dans les dispositifs de planification du développement économique et social. Lors de la réunion annuelle de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Suva du 24 au 26 octobre 2016, les participants ont cherché à voir ce qui pourrait être fait pour faciliter la mise en œuvre du Cadre pour un développement résilient. Dans leur déclaration finale, ils ont recommandé aux pays, territoires et partenaires de faire en sorte d'améliorer la collecte de données ventilées et l'analyse des facteurs de risque, d'envisager la constitution d'un groupe consultatif du Pacifique pour la science et de la technologie, de poursuivre la mise au point d'un dispositif d'alerte rapide multirisque dans la région, et de rassembler des documents sur la réduction des risques de catastrophe en recourant aux techniques locales habituelles d'acquisition des connaissances.

## **Europe**

25. L'Union européenne a entrepris d'intégrer davantage les risques de catastrophe dans ses activités de fond. La Commission européenne a adopté un plan d'action intitulé « Une démarche fondée sur la connaissance des risques de catastrophe pour toutes les politiques de l'UE », et le Comité européen des régions a publié un plan d'action conjoint sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux local et régional. Afin d'orienter et d'appuyer cette mise en œuvre, le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe s'est doté, lors de sa septième réunion annuelle qui a eu lieu à Helsinki du 6 au 8 octobre 2016, d'une Feuille de route 2015-2020 qui considère que les stratégies nationales et locales, les évaluations de risques et les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes sont des éléments essentiels pour mettre en œuvre ledit Cadre et intégrer la réduction des risques de catastrophe dans tous les domaines (changements climatiques, environnement, secteur privé et santé, notamment), et ce au niveau national comme au plan local. La feuille de route s'appuie sur un plan de travail quadriennal, qui a

été adopté à la session ministérielle du Conseil de l'Europe organisée au Portugal en octobre 2016.

26. Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe a tenu sa première rencontre multipartite publique du 26 au 28 mars 2017, à Istanbul (Turquie). Le communiqué relatif au dialogue de haut niveau publié à l'issue de cette réunion a contribué à unir les efforts des parties prenantes pour réduire les risques de catastrophe, au moyen de stratégies locales et nationales non sélectives et bien coordonnées. Le communiqué encourage les pays à prévoir un financement durable pour leurs programmes de réduction des risques de catastrophe et leurs programmes relatifs aux changements climatiques, à mieux faire connaître les risques et à diffuser les connaissances en la matière par le canal des parlementaires et collectivités locales, et à renforcer les partenariats consacrés à la réduction des risques de catastrophe pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois.

### **C. Cohérence entre les programmes et cadres adoptés à l'échelle internationale**

27. Dans un souci d'efficacité et d'impact optimal, il importe de veiller à ce que les divers programmes et cadres intergouvernementaux qui contribuent au Programme 2030 soient déployés de façon cohérente. Aussi la Commission de statistique a-t-elle approuvé, à sa quarante-huitième session, l'utilisation des indicateurs élaborés et adoptés par les États membres pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable pertinents (objectifs 1, 11 et 13) (voir E/2017/24-E/CN.3/2017/35, chap. I.A, annexe à la résolution). Les indicateurs communs se fondent sur les principes sous-jacents du Programme 2030, à savoir une plus grande cohérence et une simplification et un allègement de la charge de travail que représente pour les pays la notification des résultats. Ils peuvent favoriser la cohérence en rationalisant la notification des résultats (en passant des accords à cet effet ou en utilisant des banques de données communes polyvalentes) et peuvent faire ressortir des domaines de renforcement mutuel, où se recourent réduction des risques de catastrophe et développement durable.

28. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe, qui a mis au point des indicateurs pour suivre la mise en œuvre du Cadre de Sendai, a également avalisé les mises à jours terminologiques qui figurent dans la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail (A/71/644 et Corr.1). Cette nouvelle terminologie qui a été approuvée peut faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai et favoriser la coopération entre et à l'intérieur même des nations, secteurs et groupes de parties prenantes. Elle aide également les pays et les organisations à avancer ensemble et à développer des stratégies cohérentes dans l'ensemble des programmes qui portent sur la réduction des risques de catastrophe, le développement durable et les changements climatiques.

29. En 2017, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont continué de se pencher sur les diverses méthodes qui pourrait servir à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'adaptation de l'Accord de Paris. Ce travail, s'il va dans le même sens que celui mené sur les indicateurs des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable, permettra aux administrations nationales et locales d'exploiter des ensembles de données similaires et d'identifier les domaines de convergence. Les ensembles de données sur les pertes dues aux catastrophes jouent

un rôle important dans la planification en matière de changements climatiques et sont utiles pour suivre les progrès accomplis au regard de l'objectif d'adaptation.

30. La Plateforme mondiale a démontré l'attachement politique grandissant que suscite la réduction des risques de catastrophe en tant que facteur de cohérence intra et intersectorielle. Les exemples qui ont émaillé ses travaux ont fait apparaître que, dans certains pays, les stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe sont liées aux dispositifs en faveur du développement durable et aux contributions déterminées au niveau national pour respecter l'Accord de Paris. Les petits États insulaires en développement ont plus particulièrement été distingués pour leurs efforts visant à une plus grande cohérence : ils ont su prendre en compte dans leurs dispositifs de développement durable la réduction des risques de catastrophe et les considérations relatives aux changements climatiques. Les échanges qui ont eu lieu lors de la Plateforme mondiale ont également révélé que de nombreux pays devaient encore chercher à renforcer les capacités de cohérence de leurs institutions, à mettre fin aux cloisonnements et à clarifier les rôles et les responsabilités de chacun.

31. Les conséquences positives et négatives des approches cohérentes sont plus fortement ressenties à l'échelon local. Les efforts de cohérence engagés aux niveaux international et régional doivent être appuyés par un renforcement des capacités de planification, d'exécution et de notification des résultats au niveau local. Les partenariats entre les collectivités, entreprises et administrations locales sont essentiels pour favoriser un développement qui tienne compte des risques et se fonde sur les priorités locales, et pour donner aux collectivités locales une capacité d'adaptation plus importante, conformément aux principes du Cadre de Sendai.

#### **D. Coordination des activités relatives à la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies**

32. Dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les États Membres ont prié les organismes des Nations Unies en charge du développement d'améliorer la cohérence, la coordination et l'efficacité à tous les niveaux afin de traiter les interconnexions et les éléments transversaux des objectifs de développement durable selon une approche cohérente. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Vers une approche consciente des risques et intégrée du développement durable », va dans le sens souhaité et répond aussi au repositionnement du système de développement des Nations Unies.

33. À travers ce Plan d'action, les Nations Unies se sont engagées à améliorer la cohérence des efforts menés par tous ses organismes pour appuyer le Cadre de Sendai et d'autres accords destinés à renforcer le Programme 2030 en tenant compte des risques. Les entités des Nations Unies ont accepté de renforcer leur capacité à fournir une aide coordonnée de qualité pour réduire les risques de catastrophe et de maintenir la réduction de ces risques au rang de priorité stratégique. On trouvera ci-après des exemples d'activités et initiatives que mènent les organismes des Nations Unies pour honorer ces engagements.

34. Afin d'accroître la cohérence des actions déployées par l'ensemble du système des Nations Unies pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai, l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe a élargi son appui aux équipes de pays des Nations Unies, aux gouvernements et aux parties prenantes nationales dans quatre nouveaux pays d'Afrique (le Bénin, la Guinée, la Namibie, et le Zimbabwe), afin de les aider à élaborer des plans d'action en matière de réduction

des risques de catastrophe qui soient conformes au Cadre de Sendai. En outre, grâce à une assistance technique coordonnée que leur a procurée ladite Initiative, la Géorgie a présenté une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et la Serbie a validé un plan national de mise en œuvre de la gestion des risques de catastrophe.

35. Les membres du Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications issues des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe (composé de sept entités des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales, d'agences spatiales, de ministères et de représentants du milieu universitaire) ont entériné son mandat et établi un plan de travail pluriannuel. Ce Partenariat facilitera la coordination des travaux d'observation de la Terre, des applications spatiales, des systèmes d'information géographique et des opérations de télédétection destinées à appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

36. La Plateforme mondiale de Cancún a également mis sur les rails le Partenariat mondial pour la préparation aux catastrophes, qui devrait aider les pays à préserver leurs acquis en matière de développement face aux effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques, et ce en renforçant leur capacité à se relever après une catastrophe grâce notamment à des solutions permettant de « mieux reconstruire ». L'appel à candidatures a été ouvert en juin. Les aides qu'il pourra distribuer au cours de la phase initiale, qui concernera 15 pays sur une période de deux à trois ans, pourront aller jusqu'à 130 millions de dollars.

37. L'Organisation mondiale de la santé, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale, a choisi, pour son Règlement sanitaire international, une approche collaborative qui s'avère extrêmement utile pour le Cadre de Sendai. Entre mars 2016 et avril 2017, 37 pays ont mené à bien des évaluations externes conjointes. Ces évaluations renferment de précieuses informations qui peuvent être mises à profit lors de l'élaboration de plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire et contribuer à renforcer les capacités de prévention, de détection, de préparation et d'intervention, notamment en cas d'épidémies et d'incidents chimiques et radiologiques.

38. Le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, qui est un partenariat d'envergure planétaire créé par la Banque mondiale aux fins de fournir un capital d'amorçage et un appui au renforcement des capacités pour intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les plans de développement nationaux, a mis en place plus de 90 nouvelles subventions. Ses projets sont destinés à épauler les pays désireux de se doter de politiques, plans et stratégies d'investissement ayant pour but de limiter au maximum les risques de catastrophe et de renforcer leur résilience. Le nouveau plan stratégique du Dispositif pour la période 2018-2020 marque une étape importante vers une plus grande harmonisation avec le Cadre de Sendai, en ce qu'il comporte des objectifs ambitieux qui viennent appuyer les priorités d'action et les objectifs mondiaux énoncés dans le Cadre de Sendai, et va dans le sens d'une cohérence accrue avec le Programme 2030 et l'Accord de Paris.

39. Le Plan d'action des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique bénéficie, pour sa mise en œuvre, du concours du Groupe de travail thématique du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience. Ce Groupe (coprésidé par la CESAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophe) a organisé des réunions techniques et élaboré à l'intention des États Membres des documents d'orientation consacrés à la coordination des différentes activités touchant à la réduction des risques de

catastrophe, aux changements climatiques et au développement durable. Il a également œuvré à une coordination des efforts visant à appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes pour la période 2016-2020. De même, le Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Afrique s'intéresse désormais au problème de la réduction des risques de catastrophe, de sorte qu'un groupe sur les questions humanitaires et la gestion des risques de catastrophe a été constitué.

40. Afin de renforcer la capacité du système des Nations Unies à offrir aux pays un soutien coordonné en matière de réduction des risques de catastrophe, l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe ont mis en place un partenariat dont la mission est de concevoir un cours en ligne portant sur la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Ce cours, qui s'adresse au personnel des Nations Unies, aux responsables nationaux chargés de la réduction des risques de catastrophe et aux professionnels du développement, vise à permettre aux intéressés de mieux cerner les approches intégrées du Cadre de Sendai et du Programme 2030.

41. Au moins 20 organismes des Nations Unies ont fait de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience un volet prioritaire de leurs plans stratégiques. Au cours de la période considérée, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont inscrit la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans stratégiques pour 2018-2021, réaffirmant ainsi leur volonté de tenir compte de ces risques sur le long terme. En outre, dans le cadre des préparatifs de la Conférence UNISPACE+50 en juin 2018, le Bureau des affaires spatiales a indiqué qu'il considérait l'utilisation des informations et technologies spatiales pour le Cadre de Sendai comme une priorité thématique. La FAO a intégré la réduction des risques de catastrophe dans sa nouvelle stratégie concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets en vue d'accroître la capacité de récupération des moyens de subsistance agricoles.

42. Un Groupe de hauts responsables en charge de la réduction des risques de catastrophe a été mis constitué afin de veiller à la cohérence entre les différentes initiatives interorganisations et d'indiquer aux organismes des Nations Unies la conduite stratégique à tenir pour la mise en œuvre de son Plan d'Action. Institué à l'initiative du Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, le Groupe se compose de hauts responsables de l'ONU et d'organisations apparentées. Un premier état des lieux est en cours d'établissement; il devrait permettre de limiter les chevauchements d'activités, de recenser les lacunes du système des Nations Unies dans l'action qu'elle mène en faveur de la réduction des risques de catastrophe, et d'encourager une utilisation plus rationnelle des ressources y afférentes. Un système de suivi axé sur les résultats du Plan d'action a également été mis en place, et les lignes de base communes à tous les organismes concernés sont également en cours d'examen. Guidé par le système de suivi, le Groupe de hauts responsables passera en revue les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action, tout en encourageant le contrôle et le respect du principe de responsabilité dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, au niveau du Siège et des pays, et en veillant à ce que le Plan d'action soit couplé au Programme 2030 et cohérent avec ce dernier.

43. Par ailleurs, en avril, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a présenté son Approche stratégique du système

des Nations Unies pour la lutte contre les changements climatiques, document qui a pour but d'améliorer la collaboration et les conseils prodigués par les organismes des Nations Unies concernant les synergies entre les accords intergouvernementaux, de façon à offrir un appui cohérent et rationnel. Il permet notamment de mieux faire le lien entre les aspects politiques et opérationnels des activités déployées par le système des Nations Unies pour aider les États Membres à résister aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe.

### **III. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai**

#### **Suivi du Cadre de Sendai**

44. Les progrès accomplis dans la réalisation des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai seront mesurés à l'aide de 33 indicateurs recommandés dans le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe (voir A/71/644 et Corr.1). Au niveau national, l'évaluation s'appuiera sur le système de suivi en ligne du Cadre de Sendai, qui sera mis en place au début de l'année 2018. Après plusieurs séries de consultations auprès des utilisateurs finals, une version pilote dudit système a été testée lors de la Plateforme mondiale. Différents indicateurs nationaux facultatifs ont été définis; il appartiendra aux pays de décider d'en sélectionner certains ou de les adapter en vue de mesurer les objectifs et les priorités qu'ils se sont fixés au regard du Cadre de Sendai. Le premier rapport issu du système de suivi du Cadre de Sendai sera établi et soumis pour examen à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et au Forum politique de haut niveau, qui se réuniront sous les auspices de l'Assemblée générale en 2019.

45. Une fois ce solide cadre de suivi en place, il conviendra de voir quelles sont les données disponibles à l'échelle nationale concernant les catastrophes, quelles sont les lacunes en termes de capacités, quelles sont les ressources nécessaires pour les combler, et quelles sont les lignes de base existantes au regard desquelles il sera possible de mesurer les objectifs mondiaux du Cadre de Sendai. En février 2017, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes s'est enquis de la disponibilité des données relatives au Cadre de Sendai dans 87 pays. Plus de 90 % d'entre eux ont déclaré ne pas avoir financièrement les moyens de pallier les insuffisances en la matière et de nombreux pays, en particulier ceux qui traversent une situation difficile, n'ont ni les capacités ni les ressources technologiques nécessaires, ce qui les empêche de suivre les avancées réalisées.

46. Pour que tous les pays soient en mesure de contribuer effectivement au premier rapport du système relatif au suivi du Cadre de Sendai prévu pour 2019, un vaste effort d'amélioration des données est nécessaire, afin de remédier aux problèmes que posent la disponibilité, l'accessibilité, l'application et la qualité. Lancé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la CESAP, la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations partenaires, le Partenariat mondial pour les données relatives aux catastrophes à l'appui du développement durable est une initiative multipartite qui vise à aider les pays à combler leurs lacunes en matière de données relatives aux catastrophes, à renforcer leurs capacités et à améliorer la qualité de ces données, tout en mobilisant un soutien politique.

47. Le système de suivi du Cadre de Sendai servira des objectifs multiples pour les États Membres, les organisations intergouvernementales régionales et les administrations locales. Il permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans tous les secteurs, et d'examiner également certains

aspects connexes des objectifs de développement durable et de l'adaptation aux changements climatiques. Dans le même temps, il fera office d'outil de gestion que les autorités nationales mettront à profit pour déployer des stratégies de réduction des risques de catastrophe, prendre des décisions de principe qui tiennent compte de ces risques, et pour dégager des ressources afin de prévenir l'apparition de nouveaux risques de catastrophe. Outre les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, le système de suivi du Cadre de Sendai pourra contribuer à l'élaboration, aux niveaux national et local, de politiques et stratégies concrètes de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020, qui pourront ainsi être arrêtées en tenant compte des capacités existantes, à partir d'informations fiables et de données probantes.

### **Stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe**

48. Le Cadre de Sendai a conscience de l'importance qu'il y a à seconder les administrations nationales et infranationales, tout en donnant aux autorités locales les moyens et le pouvoir décisionnel nécessaires pour réduire les risques de catastrophe, dans des proportions qu'il appartiendra de déterminer. Les exemples qui suivent donnent une idée des efforts déployés par les États Membres, et de l'assistance que les organismes des Nations Unies ont fournie pour ce qui concerne les aspects techniques et le renforcement des capacités afin qu'ils puissent respecter les délais impartis pour atteindre l'objectif mondial e) du Cadre de Sendai, à savoir augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

49. Les administrations nationales et locales de 10 pays africains ont bénéficié d'un soutien stratégique et de conseils techniques, qui leur ont permis de se doter, à l'échelon national, de politiques de réduction des risques de catastrophe et de plans locaux de résilience, ainsi que de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes. Vingt et un pays africains possèdent désormais des bases de données opérationnelles. Ces progrès se sont accompagnés de diverses mesures de renforcement des capacités : formation de plus de 400 fonctionnaires, organisation d'ateliers sur les approches intégrées et cohérentes en matière de réduction des risques de catastrophe l'intention des es parlementaires et des médias, un appui à distance pour la mise en œuvre de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes. Quatorze municipalités de six pays d'Amérique latine et des Caraïbes mettent la dernière main à des plans d'action locaux de réduction des risques de catastrophe, qui s'appuient sur une démarche coordonnée du système des Nations Unies. Les entités des Nations Unies ont procédé à des évaluations conjointes concernant la réduction des risques de catastrophe, actualisé les bases de données sur les pertes et les dommages, et apporté leur concours à l'intégration du concept de résilience dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de quatre pays. Des réunions multipartites dédiées au renforcement des capacités ont été organisées afin d'arrêter des politiques et plans de réduction des risques de catastrophe dans trois pays de la région arabe, tandis que cinq autres ont entrepris d'actualiser leur législation et leurs stratégies. À l'échelon local, huit gouvernements ont élaboré des plans d'action en matière de résilience, conformément au Cadre de Sendai, et dix gouvernements au moins devraient faire de même avant la fin de l'année 2017. Dans le Pacifique, plusieurs pays et territoires ont notablement avancé dans la mise au point de stratégies nationales intégrées de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable. Ainsi, le Vanuatu s'est doté d'un plan national de développement durable sur 15 ans (2016-2030), qui fait de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques deux priorités essentielles.

50. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a poursuivi sa mission de renforcement des capacités qu'il assure par l'intermédiaire du Global Education and Training Institute, situé à Incheon (République de Corée), en tenant compte des besoins recensés par les États membres. Durant la période considérée, 1 224 fonctionnaires nationaux et locaux de 46 pays – dont 40 % de femmes – ont bénéficié d'une formation dont le but était d'expliquer en quoi consiste la réduction des risques de catastrophe et de souligner l'importance de la cohérence dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, en vue de l'élaboration de plans intégrés pour la résilience.

51. Plusieurs entités des Nations Unies intensifient actuellement l'appui technique et normatif qu'elles fournissent aux États Membres, à la fois aux niveaux national et infranational, conformément au Cadre de Sendai. L'Organisation internationale du travail (OIT), la FAO, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'UNICEF ont ainsi aidé un certain nombre de pays à renforcer leurs capacités et à formuler des plans d'action et des stratégies sectoriels, de manière à adopter une démarche qui tienne compte des risques de catastrophe. Dans l'intervalle, le PNUD et la CESAP mettent au point des outils d'orientation qui puissent faciliter la tâche des autorités nationales dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et la prise en compte des questions relatives à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement durable et dans les procédures de budgétisation. ONU-Femmes aide les pays à remédier aux insuffisances constatées en termes de données et de capacités relatives à l'égalité des sexes pour ce qui concerne la prévention des catastrophes et la participation des femmes à l'élaboration de plans nationaux de gestion des catastrophes qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a avancé sur la question de l'intégration de la santé en matière de sexualité et de procréation dans les plans nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe, notamment en établissant une norme relative au dispositif minimum d'urgence. Si l'on veut en optimiser les retombées, utiliser plus efficacement les ressources mises à sa disposition et faire en sorte qu'il apporte des avantages mutuels dans tous les secteurs, il faut que l'appui fourni par le système des Nations Unies en matière de réduction des risques de catastrophe aux niveaux national et local soit coordonné, cohérent et conforme au Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience ainsi qu'aux prescriptions formulées à l'issue de l'examen quadriennal complet.

#### **IV. Inciter les partenaires et les parties prenantes à l'action et mettre en place des partenariats**

52. Le Cadre de Sendai insiste sur la nécessité de répartir les responsabilités en matière de réduction des risques de catastrophes entre les différentes parties prenantes, compte tenu de la situation du pays et des systèmes de gouvernance, et de veiller à ce que les mécanismes de coordination mis en place dans un même secteur et d'un secteur à l'autre prévoient à tous les niveaux une répartition claire des responsabilités entre les intervenants du secteur public et ceux du secteur privé. L'objectif 17 des objectifs de développement durable affirme lui aussi que, pour réaliser le programme de développement durable, il est impératif d'établir des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Aussi est-il essentiel de nouer des partenariats stratégiques dans tous les secteurs et avec toutes les parties prenantes concernées, et de les inciter à mettre en œuvre le Cadre de Sendai de manière efficace.



## A. Participation des parties prenantes

### Les parlementaires et les autorités locales

53. Les parlementaires continuent d'appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment en adoptant et en modifiant des textes de loi, mais aussi en plaidant pour l'attribution de crédits budgétaires à la prévention des catastrophes. C'est dans cette optique qu'a été abordée la question de la réduction des risques de catastrophe lors du séminaire régional de l'Union interparlementaire sur les objectifs de développement durable, organisé en 2016 à l'intention des parlements des pays d'Europe centrale et orientale. Des ateliers de formation visant à renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe ont été mis sur pied à l'intention du Réseau des parlementaires pour la résilience aux catastrophes (REPARC) en Afrique centrale et du Forum parlementaire régional de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la réduction des risques de catastrophe.

54. Au cours de la rencontre parlementaire qui s'est déroulée à l'occasion de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Global Legislators Organization a tenu une session sur la réduction des risques de catastrophe. Par la suite, dans le Communiqué de Cancún sur le rôle des législateurs dans la prise en compte de la biodiversité aux fins du bien-être, les liens entre la réduction des risques de catastrophe, la biodiversité, les changements climatiques et le développement durable ont été reconnus. En outre, lors de la Plateforme mondiale, des parlementaires, l'Union interparlementaire, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des personnalités politiques féminines de haut rang, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies se sont retrouvés pour faire part des approches choisies par les uns et les autres pour renforcer la gouvernance des risques de catastrophe, promouvoir des investissements publics et privés résilients et élaborer des plans de réduction des risques de catastrophe nationaux et sectoriels d'ici à 2020.

### Les femmes et les filles

55. Il est essentiel de bien comprendre et la problématique hommes-femmes dans le domaine des risques de catastrophe, et d'en tenir compte. Lors de la Plateforme mondiale, un programme axé sur une mise en œuvre du Cadre de Sendai soucieuse de cette problématique a été lancé à l'échelle de la planète. Intitulé « Lutter contre l'inégalité hommes-femmes en matière de risque et promouvoir la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques », ce programme est issu d'un partenariat entre le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Femmes et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

56. La mise en place de stratégies de prévention des catastrophes qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes exige la collecte systématique de données ventilées par sexe, afin de pouvoir déterminer les besoins spécifiques des femmes et des filles, ainsi que les facteurs de vulnérabilité auxquels elles sont exposées. Le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe a encouragé les États Membres à instituer ou à intensifier la collecte de données ventilées par sexe sur les pertes dues aux catastrophes. Le fait d'enregistrer les biens que possèdent les femmes et leurs contributions économiques dans les bases de données sur les pertes dues aux catastrophes permet de veiller à ce que la question de l'égalité des sexes soit une composante clef de la phase consacrée à « mieux reconstruire » et de favoriser un relèvement qui profite aux femmes autant

qu'aux hommes et qui donne à celles-ci les moyens d'être autonomes. ONU-Femmes fournit un appui aux autorités nationales qui souhaitent procéder à des évaluations de la protection face aux risques de catastrophe et qui voudraient collecter et analyser des données ventilées par sexe sur la question. Par ailleurs, Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a consacré sa recommandation générale n° 35 aux aspects de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques ayant trait à la problématique hommes-femmes.

### **Les enfants et les jeunes**

57. Le Cadre de Sendai voit dans les enfants et les jeunes des agents du changement et appelle à mettre à leur disposition un espace et des modalités qui leur permettent de contribuer à la réduction des risques de catastrophe. Outre le rôle actif qu'ils jouent dans leurs établissements scolaires et leurs communautés, les enfants et les jeunes participent à la mise en œuvre du Cadre de Sendai grâce à des activités menées à l'échelle mondiale, et plaident pour une articulation cohérente du Programme 2030 à l'occasion de forums intergouvernementaux organisés à l'échelon mondial ou régional, notamment le Forum sur la science, la technologie et l'innovation, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Forum de la jeunesse. Les jeunes ont également pris une part active à la mise en place d'approches intersectorielles pour la réduction des risques de catastrophe en associant des jeunes autochtones et des jeunes handicapés aux campagnes mondiales. La Plateforme mondiale, animée par la volonté de créer un mécanisme qui vienne renforcer et consolider le rôle des jeunes et les efforts qu'ils accomplissent aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, a mis en place une « Plateforme pour la participation de la jeunesse ».

### **Les personnes handicapées**

58. Les personnes handicapées sont démesurément touchées par les catastrophes; dans le même temps, leurs connaissances et leur force mobilisatrice sont indispensables à la mise en place de stratégies de réduction des risques de catastrophe qui ne laissent personne de côté. Depuis l'adoption du Cadre de Sendai, qui obéit à une approche inclusive privilégiant la dimension humaine, les personnes handicapées semblent participer davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe. Le secrétariat du Comité des droits des personnes handicapées a ainsi intégré les principes fondamentaux du Cadre de Sendai dans les directives adressées aux États parties concernant l'établissement de rapports périodiques à l'intention du Comité. Les personnes handicapées ont joué un rôle central pour rendre la Plateforme mondiale et les textes qui en sont issus accessibles non seulement aux personnes handicapées, mais aussi à tous, notamment en faisant appel à une technique novatrice utilisant des robots de téléprésence, qui ont permis aux personnes handicapées de participer aux travaux à distance.

59. La participation effective des personnes handicapées et de leurs associations aux plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe est également manifeste dans les documents qui en sont issus. En Asie, les associations de personnes handicapées honorent les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de leur plateforme régionale en fournissant un appui technique aux gouvernements, en normalisant les outils de collecte et de traitement des données sur le handicap, le sexe et l'âge, en appelant à privilégier la conception universelle et les technologies d'assistance; en intégrant les autres groupes les plus vulnérables tels que les

femmes, les enfants et les personnes âgées, aux initiatives menées au plan local en vue de réduire les risques de catastrophe, et en renforçant leurs propres capacités en la matière.

### **Les peuples autochtones**

60. Les peuples autochtones ont intensifié leur participation aux efforts internationaux visant à réduire les risques de catastrophe. Ils ont tiré parti des forums existants, tels que l'Instance permanente sur les questions autochtones, en vue de sensibiliser les esprits sur les risques qu'ils courent et sur les perspectives qui leur sont offertes en la matière. En outre, ils ont appelé à de nouvelles formes de partenariats pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans leurs communautés.

61. La cinquième Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques a donné aux peuples autochtones l'occasion de réfléchir aux obstacles existants et de voir ce qui pourrait être fait pour y remédier; il a ainsi été envisagé de créer des réseaux régionaux autochtones afin de faire entendre la voix des autochtones qui plaident en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Lors de la Plateforme mondiale, les peuples autochtones ont formulé des recommandations pratiques sur ce que les connaissances dont ils sont détenteurs pourraient apporter à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que sur la façon dont ils pourraient s'investir plus directement en tant que partenaires pour promouvoir la cohérence entre le Programme 2030, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris.

### **Le secteur privé**

62. Le Cadre de Sendai attire l'attention sur le fait que l'absence de réglementation et de mesures d'incitation concernant les investissements dans la réduction des risques de catastrophe par le secteur privé est un facteur de risque sous-jacent. ARISE, une alliance mondiale du secteur privé coprésidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, s'emploie à associer et systématiquement ce secteur aux efforts menés pour réduire les risques de catastrophe, à coordonner son action en la matière, mais aussi à mobiliser des soutiens pour appuyer le rôle qu'il joue dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Au cours de la période considérée, 500 entreprises, 15 universités, 1 500 étudiants et un grand nombre de municipalités ont pris part à ses projets. La municipalité de la Nouvelle-Orléans, en partenariat avec AECOM, qui est membre de l'Alliance, a ainsi publié un rapport d'enquête sur l'état de préparation aux catastrophes de plus de 200 petites et moyennes entreprises de la ville. Aux Philippines, l'Alliance a rendu publique une déclaration d'engagement en six points appelant à donner la priorité aux investissements et aux activités qui tiennent compte des risques. Un autre de ses membres, SM Prime, collabore avec les autorités philippines pour mettre en pratique le principe du « mieux reconstruire » dans les villages touchés par le typhon Haiyan.

63. Fruit d'un partenariat entre le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le service de recherche du magazine The Economist, le modèle de gestion des risques opérationnels tenant compte des risques de catastrophe a été lancé en novembre 2016, avec un premier projet pilote déployé dans 20 pays. Ce modèle permet aux milieux d'affaires de prendre des décisions en matière d'investissement qui tiennent compte des risques de catastrophe. Aux États-Unis, la Florida International University a pu, grâce au concours des autorités allemandes et du Bureau, collaborer avec d'autres universités et écoles de commerce pour réaliser des livres blancs en accès libre destinés à améliorer les stages existants de gestion des risques de catastrophe, et a mis en ligne de nouveaux modules de formation.

## **B. Partenariats et actions de sensibilisation**

### **Initiatives d'alerte rapide**

64. Le renforcement des capacités nationales en matière de surveillance des risques naturels, technologiques et biologiques et d'émission d'alertes rapides, qui sont susceptibles de sauver des vies et de limiter les pertes de moyens de subsistance, progresse à des rythmes qui restent très variables. Intrinsèquement liée à la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de l'Accord de Paris, l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce a pour but de fournir aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement des services climatiques qui leur donnent les moyens d'émettre des alertes rapides et d'intervenir efficacement. À ce jour, les engagements des donateurs s'élèvent à quelque 30 millions de dollars, l'objectif étant de recueillir 100 millions de dollars au total.

65. Partenariat réunissant plusieurs parties prenantes, le Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque, coprésidé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a été établi en vue de faciliter la mise en commun de compétences et de bonnes pratiques en la matière. Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de la Plateforme mondiale, une conférence sur lesdits systèmes a débouché sur une série de mesures visant à suivre de près l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide, de façon à permettre aux pays d'évaluer les progrès qu'ils ont accomplis sur la voie de l'objectif mondial g) du Cadre de Sendai.

66. D'autre part, le Système mondial d'alerte météorologique qui a été mis au point est en cours d'étude auprès d'un certain nombre d'associations régionales de l'OMM, en vue de la création d'un système d'alerte qui fournirait à des utilisateurs cibles, notamment le nouveau Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, ainsi qu'aux acteurs humanitaires et au secteur privé, des avertissements sur les risques hydrométéorologiques faisant autorité et des informations connexes. La FAO a quant à elle mis sur les rails une initiative baptisée « Alerte et intervention précoces » qui devrait aider les pays à traduire les prévisions et les alertes précoces en plans d'intervention rapides, hiérarchisés et multisectoriels dans le domaine agricole.

### **Journée internationale de la prévention des catastrophes 2016**

67. La Campagne Sendai Sept – 7 objectifs, 7 années a été lancée à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes, fixée au 13 octobre. L'édition 2016, placée sous le thème « Vivre pour raconter », était axée sur l'objectif mondial a) du Cadre de Sendai visant à réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes. Des manifestations ont été organisées à cette occasion dans le monde entier, un débat a notamment eu lieu au Siège de l'ONU sur la contribution de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre effective du Cadre de Sendai au Programme 2030, et le thème « Vivre pour raconter » a été repris durant la grande course éthiopienne organisée en novembre 2016. La Campagne Sendai Sept vise à recenser les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre des objectifs du Cadre de Sendai. Elle se poursuivra au cours des six prochaines années, avec un objectif mondial différent chaque année.

### **Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis 2016**

68. Conformément à la résolution 70/203 de l'Assemblée générale, le 5 novembre 2016 a été célébrée la première Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis. Les manifestations organisées dans le monde entier avaient pour but de faire

comprendre qu'il est faux de croire que les tsunamis sont des catastrophes qui surviennent dans des régions lointaines, qu'ils ne posent donc pas de réels dangers susceptibles d'anéantir les progrès accomplis sur la voie du développement durable, et qu'il ne serait donc pas nécessaire d'organiser encore et toujours des séances d'information et de formation pour les populations et de mettre constamment à jour les plans d'évacuation. Les activités qui ont eu lieu au Siège de l'ONU pendant la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à New Delhi en octobre, et lors de la sixième Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, organisée à Maurice en novembre, ont mis en lumière les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans le renforcement de la résilience et la promotion des systèmes d'alerte rapide. Elles ont été suivies par un sommet pour les lycéens, organisé à Kuroshio (Japon), les 25 et 26 novembre, au cours duquel plus de 360 jeunes originaires de 30 pays ont pu profiter des enseignements tirés de l'expérience acquise en la matière; le sommet s'est achevé par la publication de la Déclaration de Kuroshio sur le rôle des jeunes dans la sensibilisation aux tsunamis.

69. Dans les semaines qui ont précédé la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, 24 pays situés en bordure de l'océan Indien ont participé à l'exercice de préparation aux tsunamis Indian Ocean Wave 2016. Réuni en Roumanie en septembre 2016, le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte rapide aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes a pour sa part décidé de renforcer ses systèmes d'alerte aux tsunamis. Dans les Caraïbes, des manifestations organisées pour marquer la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis ont eu lieu en octobre 2016; elles se sont déroulées à Trinité-et-Tobago, à l'occasion de la vingtième réunion du Comité spécial de la réduction des risques de catastrophe de l'Association des États de la Caraïbe.

#### **Initiative « Des hôpitaux à l'abri des catastrophes »**

70. La sûreté des hôpitaux est essentielle à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, en particulier pour ce qui concerne l'objectif mondial d) lié aux infrastructures essentielles et aux services de base. Au cours de la période considérée, un module de formation consacré à l'Index de sûreté des hôpitaux a été mis au point pour mieux faire connaître cet outil de diagnostic rapide et peu coûteux qui permet d'évaluer la probabilité de voir un hôpital demeurer opérationnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. Au total, 25 pays des Amériques sont désormais dotés d'un programme national pour la sûreté des hôpitaux, 23 disposent de normes actualisées pour la conception, la construction et l'exploitation de nouvelles structures sanitaires établissements de santé sûres, et 34 ont entrepris d'améliorer la sûreté de leurs structures sanitaires en procédant à des aménagements destinés à limiter les effets des catastrophes. En Europe, 118 hôpitaux de sept pays avaient fait l'objet d'une évaluation au moyen de l'Index de sûreté des hôpitaux en 2016, et 93 experts originaires de la Méditerranée orientale, d'Europe et d'Asie du Sud-Est ont été formés.

#### **Sciences et technologies**

71. Les partenaires spécialisés dans les domaines scientifiques et technologiques contribuent activement à la réduction des risques de catastrophe et guident les stratégies nationales et internationales. La restructuration du Groupe consultatif pour la science et la technologie a progressé, l'idée étant de mettre en place une nouvelle équipe interdisciplinaire et géographiquement diversifiée, et de refléter ainsi la composition du Partenariat pour la science et la technologie. Ses membres détermineront le plan de travail relatif à plusieurs produits et services inscrits dans

le Plan d'action pour les sciences et la technologie pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. De même, des groupes consultatifs régionaux dans les domaines scientifiques et technologiques sont en cours de constitution; ils seront chargés de faire avancer la contribution des politiques scientifiques au niveau national et d'organiser des sessions sur les sciences et les technologies lors de réunions régionales.

## **V. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño**

72. El Niño et La Niña, les deux phases du phénomène El Niño-oscillation australe, ont des effets non négligeables sur les régimes météorologiques dans le monde et provoquent des perturbations prévisibles au niveau des températures, des précipitations et des vents, qui se répercutent à leur tour sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Le phénomène El Niño, qui se répète en général tous les trois à sept ans, a été observé pour la dernière fois en 2015-2016, et les prévisions de l'OMM et de plusieurs organismes nationaux font état d'un possible épisode El Niño de faible puissance au cours du deuxième semestre de 2017. Même si cet épisode ne se matérialise pas totalement en 2017, il pourrait déclencher une hausse des températures à la surface des océans et générer des modifications climatiques de grande ampleur susceptibles d'affecter les pays vulnérables.

73. Plus de 60 millions de personnes à travers le monde ont gravement souffert de l'épisode El Niño de 2015-2016. Bien qu'il se soit terminé en mai 2016, les conséquences de la sécheresse, des inondations et des violentes tempêtes se sont fait sentir tout au long de 2016. Dès août 2016, 23 pays d'Afrique orientale et australe, d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Pacifique ont sollicité l'aide de la communauté internationale à hauteur de plus 5 milliards de dollars. Des phénomènes météorologiques tels qu'El Niño, qui sont prévisibles, récurrents et lents à s'amorcer, ne devraient entraîner de catastrophes. Le volume de l'aide humanitaire internationale qu'il a fallu mobiliser pour répondre à l'épisode de 2015-2016 met en évidence les lacunes observées sur le plan des capacités de résilience, de la réduction des risques et des efforts d'atténuation.

74. Les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat, Mary Robinson (Irlande) et Macharia Kamau (Kenya), ont, jusqu'au bout de leur mandat en décembre 2016, mené des campagnes de sensibilisation et de communication sur les effets du phénomène El Niño et appelé à cesser de s'en remettre à l'aide humanitaire et à chercher davantage à relever les défis que constituent le phénomène El Niño et les changements climatiques grâce à des solutions efficaces et intégrées. Ils se sont rendus dans sept pays touchés par El Niño et réaffirmé, au fil de leurs consultations, qu'une action préventive rapide produisait des bénéfices exponentiels et réduisait considérablement les coûts associés aux interventions après-coup. Des progrès notables ont été enregistrés dans un certain nombre de pays en ce qui concerne la préparation à El Niño et les mesures mises en place pour y faire face. Parallèlement, la nécessité de s'employer plus encore à renforcer les mécanismes d'alerte rapide et de faire en sorte qu'ils se traduisent par des interventions rapides et efficaces a été mise en avant.

75. À la fin de 2016, les Envoyés spéciaux ont présenté au Secrétaire général un plan d'action visant à empêcher que les épisodes d'El Niño ne se transforment en catastrophes. Ce plan d'action est un outil destiné à aider les pays les plus vulnérables aux manifestations du phénomène El Niño à garder le cap pour atteindre les objectifs de développement durable de manière intégrée et cohérente. Il part de l'idée que ces manifestations sont prévisibles, et qu'il est donc possible de s'y

préparer, d'en atténuer les effets et d'éviter ainsi les crises humanitaires. Le plan d'action prend notamment l'engagement, dans son volet consacré à l'anticipation, de procéder à une analyse des risques collective qui vienne étayer le processus de prise de décisions, processus auquel doivent être largement associés la communauté scientifique et les responsables politiques; il prévoit également un accord sur des seuils déterminés qui devraient conduire à une intervention rapide. Plusieurs pays ont exprimé leur souhait d'adopter cette démarche. Le plan d'action sera appuyé par des directives générales interinstitutionnelles relatives au phénomène El Niño-oscillation australe, que le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur les risques, l'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence est en train d'élaborer et qui devraient être prêtes d'ici à décembre 2017. L'objectif de ces directives est de faire en sorte que les acteurs en charge de l'action humanitaire et de l'aide au développement réagissent rapidement aux signes avant-coureurs des prochains épisodes d'El Niño.

76. En juin 2017, l'OMM a organisé, en marge de la Conférence sur les océans, une table ronde sur la question d'El Niño à laquelle ont été conviés ministres et ambassadeurs. Ces discussions ont fait ressortir la nécessité de disposer d'informations fiables, d'établir des prévisions et de renforcer la coordination; elles ont aussi mis en lumière les efforts déployés par les services météorologiques nationaux pour améliorer les informations relatives aux prévisions concernant les manifestations d'El Niño. Les participants à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe se sont eux aussi beaucoup intéressés au phénomène El Niño, qui a été évoqué lors de l'examen de questions telles que la surveillance des risques, les prévisions et les alertes, la communication d'informations aux communautés exposées aux risques, le renforcement de la coopération et des partenariats régionaux, ou encore l'investissement à long terme dans les dispositifs d'alerte rapide. Une manifestation organisée par la Commission de l'Union africaine et Partners for Resilience parallèlement à la session de la Plateforme a par ailleurs cherché à voir quels enseignements l'Afrique avait tirés en la matière, l'accent étant mis sur l'atténuation des effets du phénomène El Niño, les interventions menées pour y faire face et la phase de relèvement qui avait suivi.

77. L'importante contribution de la science et de la technologie au renforcement de la résilience face aux conséquences socioéconomiques et environnementales du phénomène El Niño-oscillation australe a été abordée lors du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est tenu à New York en mai 2017. Le Forum a formulé des recommandations concernant les meilleurs moyens de déterminer les besoins et les possibilités de fournir des éléments scientifiques, technologiques et innovants permettant aux pays touchés de faire face aux effets du phénomène El Niño. En 2017, il s'est pour la première fois penché sur un certain nombre de technologies naissantes, sur leurs incidences connexes et sur un large éventail de questions transversales ainsi couvertes, parmi lesquelles El Niño et la résilience. En outre, quelques participants sélectionnés pour le Forum à l'issue d'un concours d'innovation ont présenté de nouveaux modèles visant par exemple à permettre aux agriculteurs d'écouler plus facilement leur production ou à offrir des services d'information et de conseils météorologiques par le biais de minimeessages qui pourraient renforcer la résilience aux risques naturels, y compris aux effets d'El Niño.

78. Les organismes des Nations Unies, à savoir la FAO, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme alimentaire mondial et l'OMM ont considérablement contribué à prodiguer des conseils et à définir des plans d'action pour contrer le phénomène El Niño dans le monde entier. Ils ont pris conscience,

dans leur approche du problème, que les effets d'El Niño se faisaient sentir dans de multiples domaines, notamment la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la santé et l'eau. De plus, des activités supplémentaires menées pour renforcer le Centre international de recherche sur El Niño, en collaboration avec des centres de surveillance internationaux, notamment des instituts océanographiques nationaux, s'attachent à conférer au Centre une reconnaissance plus grande et à accroître l'appui qui lui est apporté aux niveaux régional et international; elles concourent en outre à la mise au point, à l'intention des décideurs et des autorités nationales, des moyens de réduire l'impact du phénomène El Niño.

## VI. Conclusions et recommandations

79. Des progrès considérables ont été accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe depuis que les États Membres ont fait leur le Cadre de Sendai il y a deux ans. De nombreux pays ont aligné leur stratégie nationale sur le Cadre de Sendai, les dispositifs d'alerte rapide ont été renforcés, des lois relatives à la gestion des risques de catastrophe ont été promulguées et des efforts accrus ont été réalisés en matière d'éducation et de formation du grand public.

80. Dans le même temps, comme l'ont souligné les participants à la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2017, d'immenses difficultés n'ont pas encore trouvé de solution. Le coût économique des catastrophes continue de grimper, à un rythme plus soutenu que le produit intérieur brut dans certains pays, et ce en raison de projets et d'investissements qui tiennent peu compte des risques. Les risques climatiques s'intensifient et menacent d'aggraver les risques naturels existants, ce qui entraîne des effets multiples sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, les déplacements de populations et même les conflits.

81. Des accords internationaux tels que le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris et le Programme 2030 offrent une occasion unique d'apporter une réponse à ces formidables défis mondiaux, le Programme 2030 fournissant le cadre général permettant d'intégrer les risques climatiques et les risques de catastrophe dans les grands projets et investissements économiques, sociaux et environnementaux, aux niveaux régional, national et infranational.

82. Afin de veiller à ce que ces instruments internationaux soient cohérents, il faut faire en sorte que leurs mécanismes de notification des informations et d'établissement des responsabilités soient efficaces et ne fassent pas double emploi. L'accord tendant à utiliser, pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai, les mêmes indicateurs que ceux retenus pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable concernés constitue un pas important dans cette direction. De nouvelles occasions de renforcer cette cohérence se présenteront au fur et à mesure que seront affinées les méthodes de notification des progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Paris et que seront élaborés de nouveaux instruments internationaux sur des questions d'une importance vitale, telles que la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les dispositifs destinés à protéger les réfugiés et migrants vulnérables.

83. L'intégration de la gestion des risques de catastrophe, y compris les risques climatiques, dans les plans de développement durable adoptés aux niveaux national et infranational exigera de solides mécanismes de coordination nationaux auxquels devront pleinement participer toutes les institutions et parties prenantes concernées. Cette coordination et cette participation seront essentielles si l'on veut que les États Membres atteignent l'objectif mondial du Cadre de Sendai dont l'échéance est la



plus proche, à savoir la mise en place, d'ici à 2020, de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.

84. Les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe peuvent encourager à intégrer la gestion des risques de catastrophe, en ce compris les risques climatiques et les risques technologiques, chimiques, industriels et biologiques dans tous les secteurs de développement et à tous les niveaux de l'administration, de façon à créer un environnement qui incite les institutions publiques, le secteur privé et la société civile à collaborer pour limiter les risques de catastrophe et favoriser un développement qui prenne ces risques en compte.

85. La gestion des risques de catastrophe requiert la participation active de nombreuses parties prenantes. Celle du secteur privé est essentielle. Dans les décennies à venir, plus de 70 % des centaines de milliards de dollars investis dans de nouvelles infrastructures viendront du secteur privé. C'est pour l'essentiel à ce dernier qu'il appartiendra de veiller à ce que les risques soient pris en considération dans ces investissements.

86. De même, la participation de groupes de femmes revêt une importance primordiale, compte tenu de l'impact démesuré que les catastrophes ont sur les femmes, mais aussi et surtout en raison du rôle extrêmement disproportionné qu'elles jouent aujourd'hui dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs visant à réduire les risques de catastrophe. La Plateforme mondiale, et les plateformes régionales qui l'ont précédée, ont confirmé les avantages qu'il y avait à ce que de nombreuses parties prenantes soient associées à l'évaluation des progrès réalisés, à la recherche des moyens permettant de régler des problèmes communs, à l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les plans de développement durable et à la mise en place de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile pour limiter les risques de catastrophe.

87. L'existence de cadres normatifs et réglementaires à tous les niveaux, leur application et le contrôle de leur respect contribuent grandement à accroître la responsabilisation en matière de gestion des risques de catastrophe. La proposition de la Commission du droit international tendant à la création d'un instrument international relatif à la protection des personnes en cas de catastrophe va également dans ce sens.

88. Les organismes des Nations Unies ont de surcroît entrepris d'harmoniser les efforts qu'ils déploient pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, par la voie du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et dans le cadre de la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement.

89. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, qui constitue le mécanisme d'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, devra voir son financement gagner en volume, en prévisibilité et en ponctualité.

90. **Il est recommandé aux États :**

**a) De rechercher les moyens qui pourraient être utilisés pour intégrer de manière cohérente le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris dans les projets et investissements économiques et sociaux qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;**

**b) De continuer d'accorder la priorité et les ressources nécessaires à la définition de stratégies nationales et locales de réduction des risques de**

catastrophe associant toutes les parties d'ici à 2020, facteur essentiel de la lutte contre les risques climatiques et les risques de catastrophe au sens large;

c) De poursuivre les efforts en vue de créer des mécanismes d'enregistrement des pertes dues aux catastrophes, ou de les améliorer, et d'établir des lignes de base qui servent de points de repère pour mesurer les améliorations, étayés par des données qui soient dans toute la mesure du possible ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge et le handicap;

d) De prendre en considération les indicateurs du Cadre de Sendai et les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe lors de la détermination des paramètres destinés à vérifier la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques;

e) De tenir compte de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les travaux préparatoires et les discussions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, y compris les examens nationaux volontaires;

f) De renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux, de fournir aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire qui ont davantage de difficultés à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, les moyens de l'appliquer et, dans ce contexte, de veiller à ce que les programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement prennent ces risques en compte;

g) D'envisager une hausse de leur contribution financière au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin d'appuyer l'action que mènent les États Membres pour gérer et réduire les risques de catastrophe dans leur pays et mettre en œuvre le Cadre de Sendai.

---